

CQPM CQPI • Technicien en maintenance industrielle



Installer - Maintenir

Installation - Maintenance

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le (la) technicien(ne) de maintenance industrielle assure des missions de maintenance préventive et curative sur des équipements pluri technologiques et tous types d'appareils de production, il (elle) détecte les pannes et établit un diagnostic en amont de son intervention, il (elle) procède alors à la réparation ou au changement de la pièce ou de l'appareil défectueux ou il (elle) fait appel à des prestataires extérieurs si nécessaire, puis il (elle) procède aux nouveaux réglages et effectue les contrôles et tests avant la remise en service.

Au terme de ses interventions, il consigne les opérations effectuées. Il (elle) est également sollicité (e) afin d'optimiser et améliorer la sécurité et les performances des matériels et équipements qui sont dans son périmètre de responsabilité.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- *Le diagnostic de panne et l'organisation d'interventions de maintenance*
- *L'intervention de maintenance*
- *La contribution à l'amélioration continue*



COMPÉTENCES

- *Contrôler le bon fonctionnement d'une machine ou installation*
- *Diagnostiquer un dysfonctionnement sur des équipements pluri technologiques*
- *Réaliser une intervention de maintenance préventive*
- *Réaliser une intervention de maintenance curative*
- *Collecter et capitaliser des informations relatives à l'activité*
- *Analyser les informations et participer à une action de progrès*

LES MÉTIERS LIÉS

- Technicien maintenance (H/F)
- Technicien méthodes maintenance H/F



> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Catégorie : B

Niveau de Qualification : 4

N° Cert. : 1996 0137 R/I

État : Active

RNCP : 35282

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- CPF
- Contrat d'apprentissage (si mobilisation du CPF)
- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- CPF transition Prof.
- POE (Individuelle/collective)
- Pro A

Par la Validation des Acquis de l'Expérience

- Période de Professionnalisation
- Plan de formation
- CPF
- Congé VAE